MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision nº 12103 du 8 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens

NOR : *INTJ2000319S*

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision nº 11295 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930018S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er février 2020 :

Engler Laurent NIGEND : 136 114 NLS : 5 322 459

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er février 2020 :

Guillin Marc NIGEND : 152 156 NLS : 8 010 034

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er février 2020 :

Estéban Cédric NIGEND : 214 021 NLS : 8 063 930

Gaudieux Jonas NIGEND : 179 603 NLS : 8 037 911

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er février 2020 :

Brouillard Pierre-Alexandre NIGEND : 367 100 NLS : 8 149 589

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 janvier 2020.

Le général, commandant
la gendarmerie des transports aériens,
J.-P. GESNOT